



Juillet 2017

Numéro 8



ISSN 2497-9643

La ferme intention

La lettre de l'Agriculture Biologique en Hautes-Pyrénées

SOMMAIRE :

- Point sur les aides
- Point sur les fourrages
- Point Info Bio
- Calendrier prévisionnel des aides PAC

FORMATIONS :

Journées techniques le 11 août 2017 avec Jean Raimbault - Terres Inovia

- Variétés Tournesol à Bordes (matin)
- Variétés Soja à Castelnau Magnoac (Après-midi)

Certiphyto

Formation préparatoire à l'obtention du Certiphyto (diplôme obligatoire pour les exploitants agricoles depuis novembre 2015 pour tout achat de produit phytopharmaceutique)

Durée : 2 jours

Dates : plusieurs sessions en 2017

Initiation au dressage du chien de troupeaux pour une meilleure sécurité

Acquérir les bases de l'éducation et du dressage du chien de troupeaux dans des tâches simples et quotidiennes

Durée : 4 Jours non consécutifs (28H)

Dates formation : 13/09/2017 - 05/10/2017 - 26/10/2017 - 16/11/2017

Pour vous inscrire, merci de vous inscrire dès maintenant auprès de Danièle Abbadie au 0562348721.

Toutes les formations proposées par la Chambre d'Agriculture sont affichées sur le Bulletin Agricole.

Point Info Bio

Face à la demande croissante d'information sur la filière agriculture biologique, la Chambre d'Agriculture met en place avec l'aide de la Région un Point Info Bio afin de répondre au mieux aux demandes des producteurs et les accompagner dans leur projet de conversion.

Par ce dispositif, vous disposerez des 1ères informations générales sur les conditions et l'intérêt d'un passage en Bio.

Vous aurez également la possibilité de participer à des réunions collectives pour échanger avec d'autres producteurs engagés dans la même réflexion. Ces rencontres vous permettront d'aborder tous les points nécessaires à la prise de décision : réglementations, contexte, principes techniques, aides, démarches ainsi que l'accompagnement proposé par les conseillers spécialisés.

Une réunion sera tenue tous les 1er mardi matin de chaque mois à 9h (à partir de Septembre) pour tous les producteurs qui souhaitent obtenir des informations et discuter d'un projet en Agriculture Biologique.

Contact : Lise BILLY, 06 82 68 48 96

Point sur les fourrages

Les récoltes de foin 2017 sont maintenant terminées ce qui va permettre de faire un premier point sur la situation.

Une météo particulière au printemps a eu deux conséquences :

- ⇒ Une alternance de sec et de froid au début de printemps a empêché le tallage des graminées et leur développement ce qui explique que les prairies sont restées «claires» et les rendements ne sont pas au rendez-vous. On observe souvent 20 à 30% de perte par rapport à une année normale qu'il faudra compenser par des achats, des fauches complémentaires de regains quand c'est possible, ou des intercultures fourragères d'été (cf bulletin fourrage du 16 mai)
- ⇒ Une année particulièrement chaude et précoce : Avec près de 15 jours d'avance sur une année normale, la qualité des fourrages a diminué rapidement. La période optimale de fauche s'est située aux alentours du 15 mai en plaine et du 30 mai à 800m d'altitude. Au-delà de ces dates, les valeurs alimentaires se sont très vite dégradées.

Il est donc important de bien trier les fourrages en fonction de leur qualité et repérer leur disposition au stockage, afin de distribuer les meilleurs foin aux animaux en production et les moins bons à ceux à l'entretien.

Pour plus d'informations sur la conduite de vos prairies, abonnez-vous gratuitement au bulletin fourrage auprès de Carine Chatain - c.chatain@hautes-pyrenees.chambagri.fr ou 06 78 00 32 08.

Annonces

Jean Paul Héreau vend 3 tonnes de féveroles triées en conversion pour couverts végétaux. 06 80 01 98 66

Franck Boue vend environ 20 tonnes de foin de graminées bio—Récolte 2017. 07 50 29 40 93

Jean-Luc Clos à Saint-Lezer vend 7ha de Avoine/Féverole en mélange ou séparée. 06 11 37 14 78 jeanluc Clos@orange.fr

Denis Vignes Ferme Campagnolle vend du son AB 180€/T non livré conditionné en BigBag. 06 95 23 01 25 denis.vignes@gmail.com

Denis Fontan GAEC de la Baïse vend du triticale C2 sur pied. 06 88 32 44 80

Point sur les aides

Zoom sur les aides aux productions végétales 2016

- ⇒ L'aide 2016 au soja est fixée à 100 €/ha et plafonné à 4,9 ha
- ⇒ L'aide à la production de légumineuses fourragères est fixée à 250 €/ha sans plafond
- ⇒ L'aide aux protéagineux est fixée à 112 €/ha sans plafond

Rappel pour les aides 2015 :

- ⇒ L'aide 2016 au soja est fixée à 100 €/ha et plafonné à 12,5 ha
- ⇒ L'aide à la production de légumineuses fourragères est fixée à 250 €/ha sans plafond
- ⇒ L'aide aux protéagineux est fixée à 180 €/ha sans plafond

Mesure 412

Les demandes réalisées en 2015 et justifiées avec facture acquittée (tampon de l'entreprise avec date et moyen de paiement) sont en cours de paiement.

Le prochain appel à projet aura lieu **début 2018**.

Mesure 421 (gérée par le Conseil Régional Occitanie)

Ce dispositif a pour objectif d'accompagner les exploitations agricoles dans la mise en œuvre de leurs projets (création ou modernisation) de transformation à la ferme, de conditionnement et de stockage des productions agricoles et/ou de commercialisation des produits de l'exploitation.

Le dispositif vise principalement le soutien aux projets d'investissements matériels et immatériels ayant pour objectif :

- ⇒ l'accroissement de la valeur ajoutée des productions et des produits et la recherche de nouveaux marchés,
- ⇒ de favoriser la transformation et la commercialisation de produits agricoles notamment en circuits courts,
- ⇒ l'amélioration de la qualité des produits et des conditions de travail (par la réduction de la pénibilité notamment).

Le taux d'aide est de 30% (+10% en AB)

Le montant subventionnable est de 50.000 € (x2 maximum pour les GAEC) avec un montant minimum à 5.000€. La prochaine date limite de dépôt est fixée au **31 août 2017**. Des critères de notations et de priorités s'appliquent. Nombreuses pièces justificatives à fournir (notamment 2 devis par poste de dépense).

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter Barbara Béjottes : b.bejottes@hautes-pyrenees.chambagri.fr,

Crédit d'impôt

Les entreprises agricoles bénéficient d'un crédit d'impôt de 2500 € maximum par exploitation (ou par associés dans le cas d'un GAEC) si au moins 40% de leurs recettes proviennent d'activités agricoles Bio ou C2. Ce crédit est cumulable avec les aides Bio de la PAC mais dans la limite de 4000€.

Ex 1 : J'ai le droit à 2500€ d'aide Bio en 2016 alors je peux demander 1500€ de Crédit d'impôt sur ma déclaration de revenu 2016.

Ex 2 : J'ai le droit à 1000€ d'aide Bio en 2016 alors je peux demander 2500€ de Crédit d'impôt sur ma déclaration de revenu 2016.

Si vous avez oublié de demander le crédit d'impôt, il est possible de le demander de manière rétroactive sur les 3 derniers exercices fiscaux.

Mesure 413 (gérée par la DDT)

Elle est ouverte à tous les producteurs Bio ou conventionnels.

Elle finance le matériel répondant aux enjeux suivants:

- ⇒ Equipement récupération eau de pluie, système d'arrosage économe en eau, matériels spécifiques économes en eau,...
- ⇒ sols et érosion : matériel pour l'implantation et l'entretien des couverts, matériel de simplification du travail du sol, écrouteuse, matériel spécifique pour l'entretien mécanique des prairies et des clôtures (uniquement pour les éleveurs),...
- ⇒ phytosanitaires : matériel de désherbage mécanique.
- ⇒ fertilisants : matériel visant à une meilleure répartition des apports.

Le taux d'aide est de 40%. Le montant subventionnable est de 30000 € (x3 maximum pour les GAEC) avec un montant minimum à 1000€ pour l'enjeu eau et 4000€ pour les autres enjeux. La prochaine date limite de dépôt est fixée au **11 Août 2017**.

Compte-tenu du nombre important de pièces à fournir pour ces dossiers (données issues des comptabilités des 3 dernières années, 2 devis par outil, attestations MSA, attestation bio détaillée, accord de la banque si prêt, etc...), il est important de constituer le dossier au plus vite. Le dossier est disponible sur ce lien :

http://www.europe-en-occitanie.eu/web/Europe/4936-les-appels-a-projets-feader-du-pdr-midi-pyre-nees.php#.WK2ag_ITBRk (mesures 4.1.3)

Contacts

**Conversion
Appui administratif
Appui technique grandes cultures**
Lise BILLY, 06 82 68 48 96

Appui technique élevage
Héloïse de BORTOLI, 06 82 37 01 89

Appui technique cultures légumières
Thierry MASSIAS, 06 07 70 61 58

Circuits courts, Drive Fermier Bio 65
Chantal MERIGOT, 06 88 91 36 32

Calendrier des paiements PAC (prévisionnel du 21 juin 2017)

- ◆ Juin 2017 : Solde des aides couplées végétales 2016
- ◆ Fin juillet 2017 : Solde ICHN 2016
- ◆ Octobre 2017 : ATR des aides du 1^{er} pilier de la PAC 2017
- ◆ Novembre 2017 : Solde des aides bio 2015